



# Conseiller(ère) Technique des Officiels

## FICHE DE POSTE

### Lieu de travail :

au siège de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball  
Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

<b>Intitulé</b>	: Conseiller(ère) Technique des Officiels (CTO)
<b>Type de contrat</b>	: CDI
<b>Statut</b>	: Groupe 4 de la CCNS
<b>Durée et spécificité(s) du poste</b>	: Temps plein annualisé Travail les week-ends et en soirées
<b>Rémunération</b>	: Conforme CCNS

## MISSIONS

Le/la Conseiller(ère) Technique des Officiels est responsable de la mise en œuvre des actions liées aux officiels. Il/elle est placé(e) sous l'autorité :

- ✓ du Directeur Territorial de la Ligue Régionale

Le/la CTO est garant(e) de la mise en œuvre, au sein de l'Institut Régional de Formation du Basketball (IRFBB), de la politique de formation des officiels définie par l'Institut National de Formation du Basketball (INFBB).

Il/elle travaille en réseau avec les services de la FFBB, les autres CTO de Ligues Régionales et les CTA de la région.

- ✓ Coordination et mise en œuvre des actions de formation et d'observation des officiels sur le territoire de la Ligue Régionale dans le cadre de l'IRFBB et dans le respect des directives de l'INFBB
- ✓ Participation à la gestion et au suivi quotidien de l'activité des officiels dans les championnats dont les désignations sont assurées par la Ligue Régionale (en lien avec la structure chargée des désignations)
- ✓ Soutien et coordination des actions menées par les Comités Départementaux et les clubs en matière de formation et d'évaluation des officiels
- ✓ Relais des directives nationales en matière de formation et d'activité des officiels sur le territoire régional (ex. consignes, règlements, interprétations, référentiels de formation...)
- ✓ Participation à un ETR élargi (mise en cohérence des formations joueurs / cadres / officiels) au même titre que toutes les ressources liées à la formation des officiels
- ✓ Participation à l'Equipe Nationale des Officiels (ENO, composée du personnel fédéral et des autres CTO) dans le cadre de leurs missions selon les directives de l'INFBB
- ✓ Selon les besoins, participation aux actions nationales mises en place par l'INFBB
- ✓ Le/la CTO n'exerce pas d'activité d'officiel dans le cadre de ses missions au sein de la Ligue Régionale
- ✓ Le/la CTO n'officie pas en tant qu'arbitre de basket HN